

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 08/12/2022
Date d'affichage : 08/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 19 dont 3 pouvoirs
Votants : 22

Le seize décembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal – Mme CHANDELIER Sylvie - Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie – Mme VANDY Hélène – M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle - M. DUPONT Jérôme – M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

M. COUTO José a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore

OBJET : Acompte subvention 2023 pour la Belle Epoque Pontoise

L'association la Belle Epoque Pontoise n'a pas sollicité de subvention en 2021 et 2022. Cette association a toujours participé aux manifestations de la Mi-Carême, et notamment au défilé carnavalesque.

Afin de préparer au mieux l'édition 2023, l'association a déposé sa demande de subvention 2023 en Mairie, et sollicite la bienveillance de la Municipalité pour que cette subvention soit versée sous forme d'acompte.

La subvention 2023 sollicitée s'élève à 800 €.

Le dernier relevé bancaire indique un solde positif de 120,34 €, montant insuffisant pour préparer au mieux la Mi-carême 2023 et régler la cotisation annuelle assurance.

Les membres de l'association sollicitent donc les membres du conseil municipal pour obtenir, par anticipation, un acompte de la subvention 2023, d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Avec 22 voix Pour

Autorise le versement de la subvention 2023, d'un montant de 400 € à l'association La Belle Epoque.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le
Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215904673-20221217-2022_63-DE

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 17 décembre 2022
M. DETRAIT - Maire

